

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "ENTRE BEAUCE ET PERCHE"

FICHE DE RECENSEMENT DES DÉLÉGUÉS À ÉNERGIE Eure-et-Loir

Règles de représentation :

- Autant de délégués titulaires et autant de délégués suppléants que de communes représentées*
(soit au total 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants).

* Friaize, Illiers-Combray, Méréglise, Montigny-le-Chartif, Mottereau, Saint-Avit-les- Guespières, Le Thieulin, Vieuvicq.

- Le choix peut porter sur les membres du conseil communautaire ou sur tous conseillers municipaux des communes membres.

DELEGUE	En cas de désignation d'un conseiller municipal issu d'une commune membre, indiquer la commune de référence	TITRE (M. ou Mme)	NOM	PRENOM	FONCTION président(e), vice-président(e), conseiller(ère)	COORDONNÉES POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS <i>La réglementation en vigueur prévoit que les convocations sont transmises au délégué par voie dématérialisée, ou, s'il en fait la demande, par écrit à son domicile ou à une autre adresse.</i>	DATE DE NAISSANCE
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	

DELEGUE	En cas de désignation d'un conseiller municipal issu d'une commune membre, indiquer la commune de référence	TITRE (M. ou Mme)	NOM	PRENOM	FONCTION président(e), vice-président(e), conseiller(ère)	COORDONNÉES POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS <i>La réglementation en vigueur prévoit que les convocations sont transmises au délégué par voie dématérialisée, ou, s'il en fait la demande, par écrit à son domicile ou à une autre adresse.</i>	DATE DE NAISSANCE
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	
TITULAIRE						Email : Adresse postale :	

DELEGUE	En cas de désignation d'un conseiller municipal issu d'une commune membre, indiquer la commune de référence	TITRE (M. ou Mme)	NOM	PRENOM	FONCTION président(e), vice-président(e), conseiller(ère)	COORDONNÉES POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS <i>La réglementation en vigueur prévoit que les convocations sont transmises au délégué par voie dématérialisée, ou, s'il en fait la demande, par écrit à son domicile ou à une autre adresse.</i>	DATE DE NAISSANCE
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	

DELEGUE	En cas de désignation d'un conseiller municipal issu d'une commune membre, indiquer la commune de référence	TITRE (M. ou Mme)	NOM	PRENOM	FONCTION président(e), vice-président(e), conseiller(ère)	COORDONNÉES POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS <i>La réglementation en vigueur prévoit que les convocations sont transmises au délégué par voie dématérialisée, ou, s'il en fait la demande, par écrit à son domicile ou à une autre adresse.</i>	DATE DE NAISSANCE
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	
SUPPLEANT						Email : Adresse postale :	

Merci de faire parvenir au plus tôt cette fiche accompagnée de votre délibération non visée obligatoirement par les services du Contrôle de légalité à l'adresse suivante :

ÉNERGIE Eure-et-Loir - Pôle Administration Générale - 65, rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE ou par email : elections@energie28.fr

Confidentialité des données collectées : Les informations recueillies sur le présent formulaire sont collectées par ENERGIE Eure-et-Loir aux seules fins d'envoi aux délégués des convocations aux réunions du comité et du bureau syndical et de divers documents d'information (articles L 2121-10 et L 5211-11 du CGCT). Ces données seront conservées jusqu'à 12 mois après la durée du mandat. Le Pôle Administration Générale d'ENERGIE Eure-et-Loir est en charge de cette collecte. Ainsi, toutes demandes d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de celles-ci sont à lui adresser directement.